

AUDINAC-LES-BAINS, BÉDEILLE-LES-BAINS ET SENTEIN-LES-BAINS : LA TRAJECTOIRE DE TROIS CENTRES THERMAUX DU COUSERANS DU XIX^E SIÈCLE AU MILIEU DU XX^E SIÈCLE

Géraldine Baglin

Les Pyrénées constituent dès la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle un espace privilégié pour le développement de l'activité thermique. En Ariège, trois stations importantes, caractérisées par leur ancienneté et leur forte urbanisation au cours du XIX^e siècle, se démarquent particulièrement : Aulus-les-Bains, Ax-les-Thermes et Ussat-les-Bains¹. Mais, à l'instar des autres départements du massif pyrénéen, l'Ariège a aussi abrité des centres thermaux où l'activité thermique s'est nettement moins épanouie, avec une fréquentation se limitant à quelques centaines, voire dizaines seulement, de curistes. Si ces sites présentaient une taille nettement plus réduite et un degré d'équipement moindre, ils ont participé au même titre que les grandes stations au phénomène thermal². L'histoire des trois

1 COMET, Anaïs, « L'évolution urbaine de trois stations thermales ariégeoises, Aulus-les-Bains, Ax-les-Thermes et Ussat-les-Bains », *Archives ariégeoises*, n° 12, 2020, p. 137-164 ; « Évolution de la villégiature dans trois stations ariégeoises : Aulus-les-Bains, Ax-les-Thermes et Ussat-les-Bains (années 1820-1930) », dans CASTANER, Estéban, JALABERT, Laurent et MEYNEN, Nicolas, *Thermalisme et patrimoines dans les zones de montagne en Europe du XVIII^e au XX^e siècle*, Pau, PUPPA, 2021, p. 71-81.

2 FAURE, Olivier, « Les petites stations thermales en France au XIX^e siècle : un autre thermalisme ? », dans JARRASSÉ, Dominique (dir.), *2 000 ans de thermalisme : économie, patrimoine, rites et pratiques*, actes du colloque tenu à Royat (Puy-de-Dôme) en mars 1994, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1996, p. 33-47.

centres thermaux modestes qui existaient dans le Couserans, Audinac-les-Bains, Sentein-les-Bains et Bèdeille-les-Bains³, permet d'appréhender un autre visage de la « fièvre thermale⁴ » qui s'est emparée des Pyrénées au XIX^e siècle.

Les sources archivistiques, selon les cas abondantes (Audinac) ou plus lacunaires (Bèdeille, Sentein), permettent de dégager les principales caractéristiques urbanistiques, architecturales, économiques et sociales de ces différents lieux dont les trajectoires présentent à la fois des similitudes et des originalités. Dans un premier temps seront étudiés l'émergence et le premier développement du centre thermal d'Audinac, qui des trois considérés dans ce travail est celui où l'exploitation des sources est la plus précoce et où l'activité thermale s'est la plus épanouie. Les cas de Bèdeille et de Sentein, plus tardifs et plus modestes, seront abordés dans un deuxième temps. Enfin, nous verrons comment ces différents centres thermaux ont tenté de se moderniser et de se développer à la fin du XIX^e siècle, pour finalement fermer au cours du XX^e siècle.

La fondation et le développement des équipements thermaux d'Audinac pendant la première moitié du XIX^e siècle

La naissance de la station

La station thermale d'Audinac, située dans un hameau à l'écart du village de Montjoie-en-Couserans, à l'ouest du département de l'Ariège, est installée en bordure de l'actuelle route départementale reliant Saint-Girons à Sainte-Croix-Volvestre, et distante d'à peine cinq kilomètres de cette première commune où une gare ferroviaire est mise en service en 1866⁵. Le domaine de la station thermale s'étend sur seize hectares dans un vallon entouré de collines boisées, à environ cinq-cents mètres d'altitude. Les infrastructures thermales et d'hébergement occupent la partie sud-ouest du domaine.

Les sources sont éloignées de seulement quelques dizaines de mètres les unes des autres. La première à être exploitée est la source dite des Bains ou Grande Source, la seconde, la Source Louise, et enfin, la Source des Yeux qui a fait l'objet de travaux de captage le plus tardivement. Elles se caractérisent par des eaux sulfatées calciques et magnésiennes dont les températures s'élèvent à 20-20,5°C pour les premières et 17,5°C pour la dernière⁶.

3 Cet article s'appuie sur les études menées dans le cadre du programme de recherche européen FEDER TCV-PYR (2017-2021).

4 PENEZ, Jérôme, « Les réseaux d'investissement dans le thermalisme au XIX^e siècle en France », *In Situ* [En ligne], n° 4, 2004, p. 3.

5 Conseil général de Haute-Garonne, *Rapports et délibérations*, Toulouse, Année 1866, p. 96.

6 « Station thermale de Audinac-les-Bains », dans NARTET, Marie, PARIS, Jean-Pierre et SOULÉ, Jean-Claude, *Département de l'Ariège. Stations thermales et principales sources thermo-minérales*, Rapport du BRGM, Toulouse, 1984, s. p.

On attribue aux eaux d'Audinac des vertus pour soigner des maladies aussi diverses que les rhumatismes, les affections stomacales, intestinales, hépatiques, urinaires, l'anémie, l'hypocondrie, la nervosité, l'irritabilité, les spasmes, les darts, etc. Néanmoins, la plupart des curistes se rendent dans cette station pour des problèmes de rhumatisme. La forte teneur en fer des eaux thermales attire également de nombreuses jeunes filles et jeunes femmes.

Sans qu'aucun document historique ne permette de l'étayer, « une légende du pays » fait remonter la découverte des vertus curatives des eaux d'Audinac au XII^e siècle⁷. De nombreux documents d'archives datés notamment du début du XX^e siècle établissent quant à eux le début de l'exploitation des sources au XVIII^e siècle⁸. Cependant, si la carte de Cassini réalisée à cette époque mentionne l'existence du hameau d'Audinac⁹, en aucun cas elle ne précise la présence de bains, comme c'est le cas par exemple sur celle figurant le village d'Ussat-les-Bains¹⁰. L'absence de mention sur ce document indique que l'exploitation commerciale des eaux est postérieure à sa réalisation, ce que confirme une déclaration du médecin inspecteur des bains d'Audinac, le docteur Lacanal, datée de 1823 :

« M. Dauby son propriétaire peut en être considéré comme le fondateur. Avant lui il n'y avait pas de chambres de bains, ni de logements pour les malades. Ceux qui y venaient, ou qu'on y transportait des environs pour des douleurs rhumatismales se plongeaient dans une espèce d'auge ou de bassin creusé dans le terrain où se trouvent les principales sources minérales¹¹. »

Ainsi, le premier établissement de bains d'Audinac est-il fondé sur la commune de Montjoie dans la première décennie du XIX^e siècle, par le commandant militaire Barthélémi Dauby. Ayant perdu une grande partie de sa fortune, il décide d'exploiter une source se trouvant sur un terrain dont il avait hérité, le seul bien « qu'il ait pu sauver du naufrage de la Révolution¹² ». L'établissement reçoit son premier règlement le 22 mars 1808, un médecin inspecteur y est nommé l'année suivante¹³. Dès cette période le centre thermal se compose d'un édifice abritant les bains ainsi que des chambres, accompagné d'une petite construction servant également de logements pour les curistes. Un hôtel situé plus au nord complète les capacités d'hébergement.

7 *Audinac-les-Bains (Ariège). Guide du Syndicat d'initiative d'Audinac-les-Bains*, Foix, s. e., 1923, p. 3.

8 Voir par exemple : AD Ariège, 194 W 50, Notes sur les sources thermales d'Audinac-les-Bains, s. d. Ce document, qui date vraisemblablement de la fin des années 1940, affirme que les archives qui pourraient attester de l'exploitation des sources d'Audinac au XVIII^e siècle ont brûlé au cours de la Révolution.

9 Carte de Cassini en couleur issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette », daté du XVIII^e siècle. Consultée sur Geoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>).

10 COMET, Anaïs, *Ussat-les-Bains (Ariège)*, Vol. 1 Synthèse, Novembre 2018, p. 3. Publié sur le portail patrimoines de la Région Occitanie (<https://ressourcespatrimoines.laregion.fr>).

11 AD Ariège, 8 M 22, Rapport du médecin inspecteur des bains d'Audinac sur cet établissement thermal pour l'année 1822, 3 janvier 1823.

12 AD Ariège, 5 J 4, Lettre de Barthélémi Dauby à Monseigneur l'archevêque de Toulouse, 14 juillet 1821.

13 Le premier règlement de l'établissement thermal d'Audinac n'a pas été retrouvé mais plusieurs documents d'archives datés de la première moitié du XIX^e siècle et conservés aux archives départementales de l'Ariège sous la cote 8 M 22 y font référence.

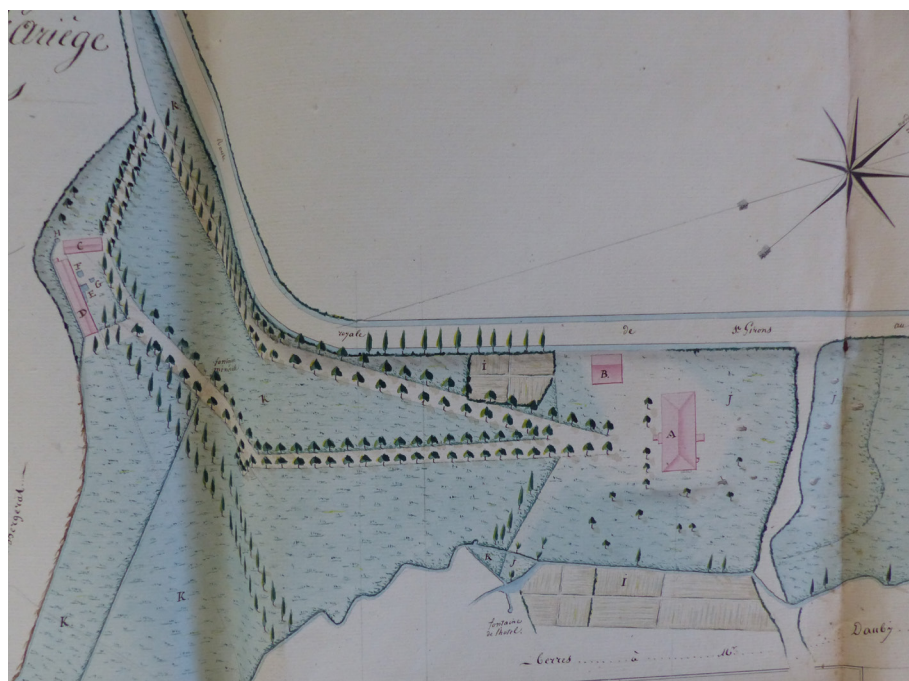


Fig. 1 : Extrait du plan de l'établissement thermal d'Audinac avec distributions, coupes et élévations des bâtiments qui le composent, dressé par Belvèze, géomètre, 1822. AD Ariège, 8 M 22. © Archives départementales de l'Ariège.

Le plan de l'établissement thermal (Fig.1), dressé en 1822, permet de connaître les dispositions architecturales des édifices ainsi que l'organisation paysagère de la station pendant cette période¹⁴. La plus grande partie de l'espace est alors occupée par des prairies, notamment au nord et au sud-est. Deux grandes allées de platanes structurent la partie ouest du parc. La première longe la route royale de Saint-Girons (l'actuelle route départementale), la seconde située plus à l'est relie l'établissement thermal à l'hôtel. Les deux allées se rejoignent devant ce dernier bâtiment. La maison de bains se caractérise par la simplicité de ses dispositions architecturales. Elle est bâtie en moellons de pierre enduits et présente des façades sobres dotées d'encadrements de baies en bois, dont la disposition traduit l'organisation interne du bâtiment. Les fenêtres du rez-de-chaussée, de dimensions réduites, servent à éclairer les cabines de bains, alors que celles situées au premier étage, plus hautes, permettent l'ensoleillement des chambres (Fig. 2 et 3).

14 AD Ariège, 8 M 22, Plan de l'établissement thermal d'Audinac avec distributions, coupes et élévation des bâtiments qui le composent, dressé par Belvèze, géomètre, 1822.

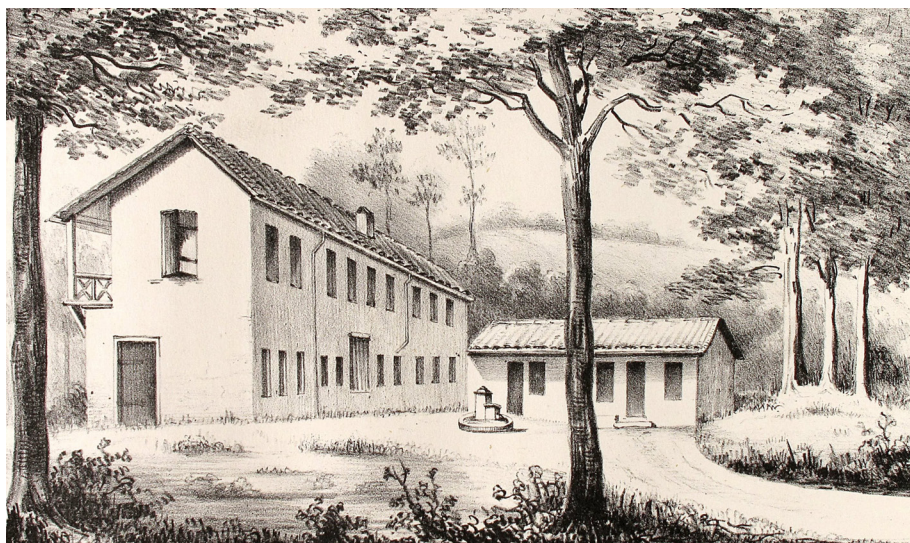


Fig. 2 : Les bains d'Audinac. Dessin d'Edmond Chambert, extrait de FILHOL, Édouard, GARRIGOU, Félix et SENTEIN, Jean, Bains d'Audinac (Ariège) près de Saint-Girons. Notice sur le nouvel établissement thermal, suivie de l'analyse de ses eaux, Toulouse, Imprimerie de Bonnal et Gibrac, 1849.

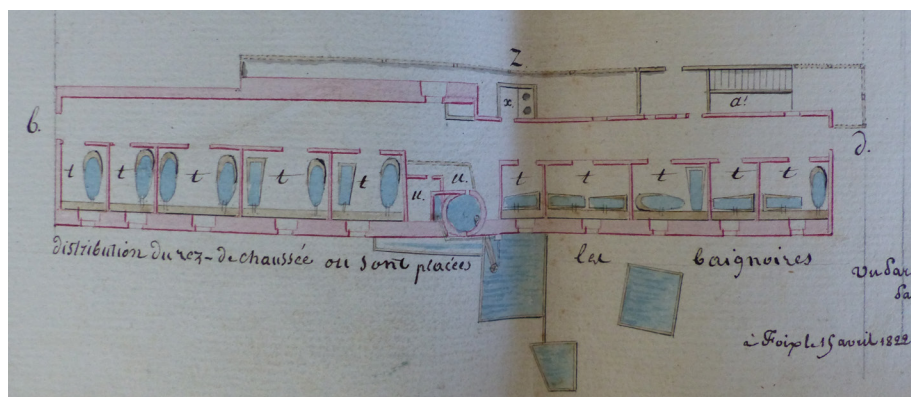


Fig. 3 : Plan du rez-de-chaussée de la maison de bains en 1822.
Extrait du Plan de l'établissement thermal d'Audinac, AD Ariège, 8 M 22. © Archives départementales de l'Ariège.

À l'instar de l'édifice abritant les bains, l'hôtel destiné à accueillir les curistes possède des dispositions architecturales sobres, à l'exception de l'encadrement de la porte principale qui est construit en pierre de taille. À l'ouest, le rez-de-chaussée se compose de huit chambres, réparties de part et d'autre d'un couloir central. À l'est, la partie sud est occupée par un grand salon, alors que la partie nord sert de cuisine. L'étage est quant à lui doté de quatorze chambres. En outre, le propriétaire ayant obtenu en 1808 de l'archevêque de Toulouse la permission de faire ériger une chapelle pour y célébrer la messe aux malades, un lieu de culte a été aménagé dans une des extrémités de l'hôtel, faute de moyens pour construire un

édifice indépendant¹⁵. L'emplacement de cette chapelle n'est toutefois pas précisé sur le plan.

Cette première période d'existence de la station est marquée par de nombreux dysfonctionnements, les curistes et le personnel de l'établissement s'affranchissant trop souvent du règlement, le faisant tomber « tout à fait en désuétude¹⁶ ». À ces problèmes de mœurs s'ajoutent les défaillances des infrastructures thermales : l'adduction d'eau est défectueuse, et il n'existe ni salle d'attente, ni salle de consultation. De plus, l'association dans un même bâtiment des bains et des logements occasionne des désagréments importants pour les curistes souhaitant se reposer. En effet, l'édifice ayant été construit au-dessus de la source, l'élévation de l'eau par une vis d'Archimède s'avère particulièrement bruyante. Enfin, son emplacement serait responsable de l'altération des eaux qui « perdent une partie de leur calorique et de leurs gaz essentiels ». Barthélémi Dauby souligne aussi qu'« un autre désavantage essentiel à signaler de cette situation, est le facile mélange d'eaux étrangères avec les eaux minérales¹⁷ ». Dans ce contexte, dès 1822 le propriétaire affirme la nécessité de déplacer le bâtiment abritant les bains. Ayant mobilisé ses dernières ressources pour fonder l'établissement, il se tourne vers l'administration pour trouver les fonds nécessaires aux travaux de reconstruction de l'équipement thermal, mais reçoit en 1825 un avis défavorable du ministère de l'Intérieur à sa demande de secours financier. Le directeur des établissements d'utilité publique semble regretter cette décision, mais l'État peine déjà à financer les travaux concernant les établissements dont il est propriétaire. Il n'a d'ailleurs pu affecter que de faibles allocations aux établissements appartenant aux communes et aux hospices, qui doivent dans tous les cas obtenir la préférence sur ceux détenus par des particuliers¹⁸.

Malgré cette situation, entre les années 1825 et 1834, la station thermale d'Audinac accueille en moyenne 358 patients chaque saison¹⁹. Les rapports des médecins inspecteurs précisent que « les cultivateurs [...] sont la classe la plus nombreuse²⁰ ». À leurs côtés figurent des artisans, des prêtres et des militaires, un huissier ou encore un homme de lettres, mais ces malades issus de catégories sociales plus aisées demeurent largement minoritaires. Un nombre restreint d'entre eux habite Toulouse, et plus rarement dans des départements plus éloignés de l'Ariège comme le Tarn ou le Tarn-et-Garonne.

15 AD Ariège, 5 J 4, Lettre de Barthélémi Dauby à Monseigneur l'archevêque de Toulouse, 14 juillet 1821.

16 AD Ariège, 8 M 22, Lettre de l'administration générale des établissements d'utilité publique au Ministre de l'Intérieur, 16 mai 1826.

17 *Ibid.*, Lettre de Barthélémi Dauby au Ministre de l'Intérieur, 18 août 1822.

18 *Ibid.*, Lettre du directeur des établissements d'utilité publique au préfet de l'Ariège, 18 juillet 1825.

19 *Ibid.*, Tableau de fréquentation de l'établissement thermal d'Audinac, 1825-1834, rédigé par le médecin inspecteur des bains, s. d.

20 *Ibid.*, État analytique des maladies des personnes, 1818 ; 1819 ; 1820 ; 1822.

Le développement et le renouvellement des infrastructures

La station thermale d'Audinac change de propriétaire au milieu des années 1830. Les trois investisseurs qui l'acquièrent, Marcel Guyon, Théodore de Mortariet et Ferdinand de Morteaux, vraisemblablement issus des départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, entreprennent une importante campagne de travaux au début de la décennie suivante²¹. Dans ce contexte, un édifice dédié exclusivement aux soins est construit en 1844 par l'architecte départemental de la Haute-Garonne Edmond Chambert²², à qui l'on doit aussi le projet architectural des thermes de Bagnères-de-Luchon²³. Cet édifice se distingue nettement de l'établissement de bains primitif, caractérisé par la sobriété de son architecture. Il présente en effet une galerie composée de colonnes en marbre, surmontée d'une balustrade et flanquée de pavillons à fronton triangulaire, ornés chacun d'une statue (Fig. 4). Avec cette nouvelle construction, l'établissement thermal d'Audinac est doté d'une douche ascendante et d'une douche à percussions, abritées dans les pavillons latéraux, en plus des baignoires installées dans les douze cabinets répartis de part et d'autre d'un salon de repos.



Fig. 4 : L'établissement thermal d'Audinac. Carte postale, fonds Labouche frères, AD Haute-Garonne, 26 Fi PYR 09-130.
© Archives départementales de Haute-Garonne.

L'établissement de bains primitif, qui est remis à neuf, est désormais dédié aux soins et à l'hébergement des malades indigents²⁴. Pendant ces travaux, le mode de distribution des eaux est amélioré par l'ingénieur en chef des Mines,

21 AD Ariège, 3 P 2409, Matrice des propriétés foncières, 1829-1914.

22 JARRASSÉ, Dominique, *Les thermes romantiques. Bains et villégiatures en France de 1800 et 1850*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1992, p. 53.

23 DE LA TAILLE, Alice, « L'œuvre de l'architecte Edmond Chambert à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) », *Patrimoines du Sud* [En ligne], n° 9, 2019, p. 4-10.

24 AD Ariège, 130 EDT/Q11, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montjoie, s. d.

Jules François, pour permettre une desserte rapide des baignoires. La description qu'il fait en 1849 des « anciens Bains » indique que ces derniers se composent désormais de quinze baignoires et de deux douches²⁵. Les photographies réalisées à la toute fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle montrent qu'une buvette est adossée à la partie ouest de la façade nord, à l'endroit où sont captées les eaux de la Grande Source. Une seconde buvette, la Buvette Louise, composée d'une vasque « élégante » en marbre, est installée à proximité des établissements thermaux²⁶.

C'est aussi lors de cette campagne de travaux que l'hôtel des Bains est agrandi et réaménagé sous la maîtrise d'œuvre d'Edmond Chambert. Un dessin de l'architecte permet de connaître l'aspect extérieur de l'édifice après ce réaménagement (Fig. 5).

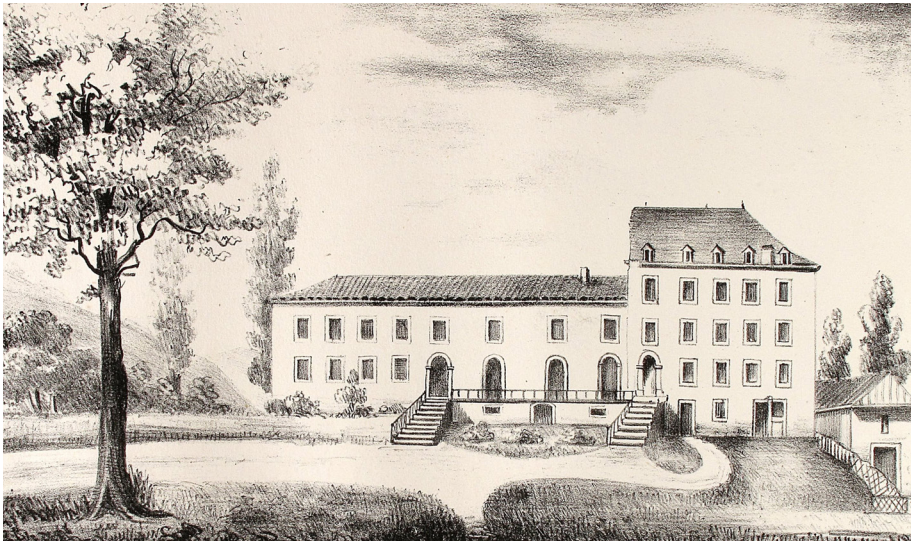


Fig. 5 : L'hôtel des bains après son réaménagement.

Dessin d'Edmond Chambert, extrait de FILHOL, Édouard, GARRIGOU, Félix et SENTEIN, Jean, *op. cit.*, 1849.

L'extension de l'établissement hôtelier se traduit par l'ajout d'une nouvelle construction, adossée au pignon est du bâtiment primitif, dont les façades ont été remaniées. Nettement moins marqué que sur l'établissement thermal construit au cours de la même période, le style néoclassique s'affirme ici dans le traitement des ouvertures principales, dont les encadrements présentent des piédroits en forme de pilastres couronnés d'une imposte et d'un linteau en plein cintre. D'après la description d'Henri Castillon, l'hôtel réaménagé se compose au rez-de-chaussée d'un grand salon de réunion, d'une salle de musique et de billard ainsi que du

25 FILHOL, Édouard, GARRIGOU, Félix et SENTEIN, Jean, *Bains d'Audinac (Ariège) près de Saint-Girons. Notice sur le nouvel établissement thermal, suivie de l'analyse de ses eaux*, Toulouse, Imprimerie de Bonnal et Gibrac, 1849, p. 7.

26 *Ibid.*, p. 6.

salon de la table d'hôte. L'auteur mentionne également l'existence de la chapelle, « parfaitement décorée ». Les appartements et les chambres offrent quant à eux « toutes les commodités et tout le confortable désirables²⁷ ».

Enfin, le parc fait l'objet d'un nouvel aménagement paysagé. Il semble que lors de ces travaux seule l'allée qui existait à l'est ait été conservée. Un étang, agrémenté d'une île accessible par un pont en bois, est creusé à l'est de cette dernière. Le parc thermal, remanié par le paysagiste toulousain M. Fraïsse, constitue alors un « petit parc enchanté » où « la nature et l'art se trouvent parfaitement harmonisés²⁸ ».

Ce renouveau de l'établissement thermal enthousiasme une partie des contemporains, comme Henri Castillon qui estime que ces aménagements « font des bains d'Audinac un de ceux qui offrent le plus de confort et d'élégance sur toute la ligne des Pyrénées²⁹ ». L'administration quant à elle voit dans ces « nouvelles constructions élégantes et commodes » une possibilité d'attirer les étrangers et ainsi « une nouvelle cause de bien-être pour nos populations³⁰ ». Pendant cette période la fréquentation de la station s'élève à environ 600 curistes chaque saison³¹.

En dépit des investissements réalisés pendant les années 1840, dès la décennie suivante l'inconfort de la station est dénoncé par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons³². L'ingénieur des Mines estime en outre qu'elle « ne paraît pas appelée à prendre beaucoup d'importance ; les eaux d'Aulus paraissant infiniment préférables³³ ». C'est d'ailleurs ce que confirme le rapport établi par l'administration préfectorale au début des années 1860 qui constate que « malgré sa situation ravissante, (...) le nombre des baigneurs appartenant à la classe riche de la société³⁴ » diminue chaque année. Pourtant, pendant la saison de 1865, 1 400 personnes auraient tout de même séjourné à Audinac. Les recettes de l'établissement s'élèvent ainsi cette année-là à un peu plus de 2 300 francs. Toutefois, après déduction de l'ensemble des charges, le revenu net de l'établissement est « presque nul » puisqu'il atteint à peine plus de 500 francs³⁵.

27 CASTILLON, Henri, *Les bains d'Audinac et le pays du Couserans*, Toulouse, Imprimerie du Midi, 1851, p. 28.

28 *Ibid.*, p. 29.

29 *Ibid.*, p. 32.

30 AD Ariège, 2 N 80, Rapport du sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons, 1847.

31 HAGIMONT, Steve, *Commercialiser la nature et les façons d'être. Une histoire sociale et environnementale de l'économie et de l'aménagement touristiques*, thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Jean-Michel Minovez et Vincent Vlès, Université Toulouse Jean Jaurès, 2017, Vol. 2, p. 13.

32 AD Ariège, 2 N 87, Rapport du sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons, 1855.

33 AD Ariège, 8 M 22, Procès-verbal de visite des eaux minérales d'Audinac, 31 août 1861.

34 AD Ariège, 2 N 91, Rapport du sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons, 1861.

35 AD Ariège, 8 M 22, Rapport fait à Monsieur le Préfet par le régisseur de l'établissement thermal d'Audinac, 20 septembre 1865.

Bèdeille et Sentein, des fondations tardives et plus modestes

Bèdeille

L'établissement de bains de Bèdeille est installé au sein du hameau de Bourguèze, dans un petit vallon au sud-ouest du village, et culmine à environ cinq-cents mètres d'altitude. Cette commune, située au nord-ouest du département de l'Ariège, se trouve dans une zone rurale à dix-huit kilomètres au nord-ouest de Saint-Girons.

L'eau minérale qui sourd au lieu-dit Les Bains est bicarbonatée calcique et secondairement sulfatée, calcique et magnésienne. Sa température varie entre 9°C et 20°C³⁶. Son exploitation commerciale remonte aux années 1830, comme le suggère un rapport d'expert relatif à « la vérification de l'établissement des bains », visant à déterminer « s'il est susceptible d'une exploitation et d'un développement utiles et profitables³⁷ ». Ce document, daté de 1845, atteste de l'existence d'un bâtiment abritant des bains, ou plutôt d'un « réduit construit sur le versant d'un coteau », avant 1839. L'expert constate qu'il se trouve dans un état similaire à celui observé six ans plus tôt, « c'est-à-dire dans un état complet de délabrement ; aucune réparation intérieure ni extérieure n'ayant été faite depuis cette époque ». La description du bâtiment met en évidence la précarité et le mauvais état des installations :

« Cette simple construction en forme de chartreuse présente à peine une surface de vingt-sept mètres carrés, elle est dominée par un terre-plein où se trouve placé un bassin au trou adossé contre le roc [...]. Ce bassin est extérieur et par conséquent exposé à toutes les intempéries et dégradations des saisons. Il déverse les eaux dans une chaudière en cuivre placée à l'intérieur du bâtiment par un tuyau partie en bois et partie en zinc placé presque à la surface du sol. Les eaux de la chaudière sont conduites dans les baignoires par deux tuyaux en zinc. [...] Cette légère construction renferme aujourd'hui quatre baignoires en bois³⁸ ».

L'exploitation thermale se structure véritablement à la charnière des années 1850 et 1860 avec la construction d'un établissement de bains en maçonnerie, portée sur la matrice cadastrale de la commune en 1862. Il est agrandi dans la seconde moitié de la décennie avec l'ajout d'espaces dédiés à l'habitation. La parcelle concernée appartient alors à « Picard Joseph et autres³⁹ ».

36 « Fiche de source de Bèdeille », dans NARTET, Marie, PARIS, Jean-Pierre et SOULÉ, Jean-Claude, *Département de l'Ariège...*, *op. cit.*, 1984, s. p.

37 AD Ariège, 8 U 478, Rapport d'expert, 1^{er} août 1845.

38 *Ibid.*

39 Alors que la construction nouvelle portée sur la matrice cadastrale en 1862 est identifiée comme « Bains », après l'extension portée en 1869, elle est désignée comme « Bains et maison ». AD Ariège, 3 P 1173, Bèdeille, Matrice cadastrale des propriétés foncières, 2nd vol., 1833-1914.

Ce bâtiment présente les caractéristiques de l'habitat rural du Volvestre et s'inscrit en cela dans la tradition architecturale locale (Fig. 6). Cependant, le soin apporté au traitement des galeries de l'élévation sud-est, notamment l'emploi de colonnes en bois de style dorique au niveau de l'étage de soubassement où sont logées les cabines de bains, traduit la volonté du propriétaire de s'en démarquer et d'affirmer la fonction de l'édifice (Fig. 7).



Fig. 6 : L'établissement thermal de Bèdeille au début du XX^e siècle. Photographie ancienne. © Archives privées.

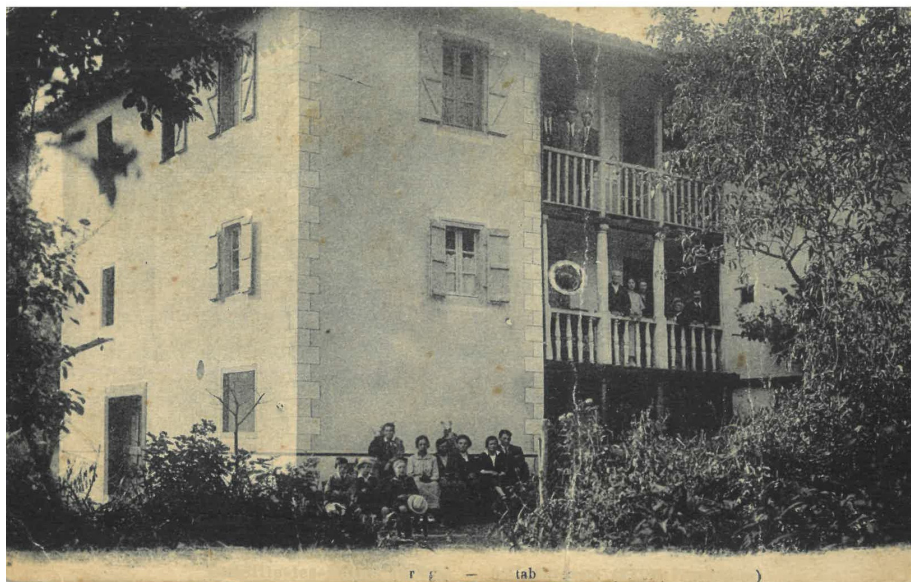


Fig. 7 : L'établissement thermal de Bèdeille au début du XX^e siècle. Carte postale. © Archives privées.

Dans la seconde moitié des années 1860, l'un des propriétaires des bains de Bèdeille, Michel Grand, sollicite le secours financier de l'administration centrale pour faire analyser les eaux de Bourguèse, et procéder à des travaux d'amélioration du chemin qui conduit à l'établissement de bains. Dans ce contexte, l'ingénieur des Mines, M. Mussy, se rend sur place pour réaliser une analyse sommaire de la source. En dépit du rapport favorable qu'il remet à l'administration préfectorale, soulignant notamment que « la commune de Bèdeille n'a aucune industrie, et [que] tout ce qui peut venir en aide au développement de son petit établissement thermal mérite la sympathie de l'administration », la subvention sollicitée n'est pas accordée⁴⁰.

Au cours de cette période, l'établissement dispose de trois cabines et de quatre baignoires. D'après l'ingénieur des Mines, il accueille principalement les pauvres des environs. En 1868, 95 personnes l'auraient fréquenté pour bénéficier des vertus des eaux thermales, soit en bains pour soigner les affections rhumatismales, soit en boisson pour leurs effets purgatifs, en effectuant des cures d'une durée de cinq à quinze jours⁴¹. Pourtant, Michel Grand demande l'autorisation d'exploiter sa source pour un usage médical seulement en 1870, en sollicitant aussi la reconnaissance de son établissement comme étant d'utilité publique⁴². Bien que l'analyse des eaux en laboratoire n'ait pu être effectuée en raison du manque de moyens financiers du propriétaire, et en l'absence de réponse de l'administration, la station thermo-minérale de Bèdeille est inaugurée cette année-là⁴³.

Cependant, au printemps 1879, l'analyse finalement réalisée par l'Académie de médecine ayant montré que la composition des eaux de Bourguèse ne permettait pas de les classer parmi les eaux minérales, le ministre de l'Agriculture et du Commerce interdit leur exploitation autrement que pour des bains ordinaires⁴⁴. Suite à cette décision, Michel Grand met fin à son activité. L'établissement est alors acquis par Joseph Faur⁴⁵.

Sentein

La commune de Sentein, chef-lieu de la vallée du Biros, est frontalière de l'Espagne et limitrophe du département de la Haute-Garonne. Le lieu-dit Le Pradau (ou Pradeau), où est installée la station, borde la partie ouest du village et culmine à sept-cent-soixante mètres d'altitude. La propriété, composée principalement de prairies, occupe une superficie d'un peu plus de trois hectares.

Les quatre sources existantes sur le site du Pradau (les sources Courteilh, Dominique, du Mich et du Fer) possèdent des eaux froides ferrugineuses dont

40 AD Ariège, 8 M 28/1, Rapport de l'ingénieur des Mines, 18 mars 1869.

41 *Ibid.*

42 AD Ariège, 8 M 28/1, Lettre du sous-préfet au préfet de l'Ariège, 4 juillet 1870.

43 *Ibid.*, Inauguration de la Station thermo-minérale de Bèdeille, Saison thermale de 1870, s.d.

44 *Ibid.*, Arrêté du ministère de l'Agriculture et du Commerce, 3 mai 1879.

45 *Ibid.*, Lettre du préfet de l'Ariège au ministre de l'Agriculture et du Commerce, 29 août 1879.

les températures varient entre 9°C et 16°C⁴⁶. Elles sont employées dans le traitement de l'anémie et des maladies de la peau.

À Sentein l'exploitation thermique est initiée plus tardivement qu'à Bédeille. La construction des premiers bains est en effet achevée en 1853. Jusque-là le site était notamment occupé par deux moulins à farine⁴⁷. Jean-François Courtheil, qui était déjà propriétaire du Pradau lors de la réalisation du plan cadastral en 1836⁴⁸, obtient l'autorisation d'exploiter l'eau minérale le 28 décembre 1854⁴⁹. Dès l'installation des bains il sollicite une subvention auprès de l'administration centrale pour l'aider à réaliser des travaux d'amélioration du captage des sources⁵⁰. Bien qu'il renouvelle à maintes reprises sa demande, il ne reçoit pas le moindre secours financier. Le conseil général des Mines estime en effet que « l'établissement thermal de Sentein n'a qu'une importance tout à fait secondaire », ses eaux minérales ne présentant pas d'intérêt particulier au regard des nombreuses autres sources ferrugineuses existantes dans la région. L'administration en conclut qu'il n'est pas nécessaire de soutenir le développement de cette station naissante⁵¹. Cette décision est d'autant plus mal accueillie par le propriétaire des bains que la plupart des établissements du département bénéficient pendant cette période des encouragements financiers de l'État⁵². La station thermique d'Audinac par exemple, se voit octroyer au début des années 1860 deux subventions correspondant à un montant total de 2 000 francs, c'est-à-dire une somme équivalente à deux voire quatre fois le revenu net annuel moyen des petits établissements thermaux⁵³. C'est donc avec le soutien financier de l'administration centrale que des travaux d'amélioration des bâtiments sont effectués à Audinac en 1863 puis en 1864⁵⁴.

En plus de la banalité de ses eaux, la situation géographique de la commune de Sentein constitue un obstacle important à l'épanouissement de la station. Située à vingt-cinq kilomètres de Saint-Girons, le transport « s'effectue chèrement et péniblement par charrettes⁵⁵ », et ce jusqu'à la mise en service du tramway électrique en 1914. L'établissement aurait ainsi reçu seulement 50 à 100 curistes environ entre le début des années 1860 et le milieu des années 1870⁵⁶.

46 « Station thermique de Sentein », dans NARTET, Marie, PARIS, Jean-Pierre et SOULÉ, Jean-Claude, *Département de l'Ariège...*, op. cit., 1984, s. p.

47 AD Ariège, 3 P 3034, Matrice cadastrale des propriétés foncières, 2nd vol., 1836-1914.

48 AD Ariège, 3 P 3033, Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, 1836.

49 AD Ariège, 8 M 28/2, Arrêté ministériel d'autorisation d'exploitation de la source, 28 décembre 1854.

50 *Ibid.*, Lettre du préfet de l'Ariège au sous-préfet de Saint-Girons, 4 novembre 1862.

51 *Ibid.*, Lettre du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics au préfet de l'Ariège, 28 novembre 1860.

52 *Ibid.*, Lettre du sieur Courtheil au préfet de l'Ariège, 26 janvier 1856.

53 AD Ariège, 8 M 22, Lettre du régisseur de l'établissement thermal d'Audinac au sous-préfet de Saint-Girons, 23 mai 1863 ; État récapitulatif des dépenses faites à l'établissement thermal d'Audinac, 20 août 1864.

54 *Ibid.*, Lettre du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics au préfet, 11 mars 1863 ; Minute - Préfecture du département de l'Ariège, 21 juillet 1864.

55 DE BARDIES, Louis, « Excursion de la Société des études du Couserans à Sentein-les-Bains », *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres & Arts*, Foix, Typographie Gadrat Aîné, vol. X, 1905-1906, p. 170.

56 HAGIMONT, Steve, *Commercialiser la nature...*, op. cit., 2017, vol. 2, p. 39.

Un essor impossible ? (de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle)

Des tentatives pour développer l'attractivité des sites thermaux à la fin du XIX^e siècle

Dans les trois centres thermaux secondaires du Couserans, le dernier quart du XIX^e siècle est marqué par la volonté des propriétaires de dynamiser l'activité thermale.

À Bèdeille, en dépit des problèmes administratifs rencontrés par l'ancien propriétaire, l'exploitation de la source est poursuivie par Joseph Faur qui entreprend une amélioration des infrastructures. Après avoir fait reconstruire le réservoir de stockage des eaux minérales lors de son arrivée à la tête de l'établissement⁵⁷, il procède à l'agrandissement de la maison de bains à la charnière des années 1880 et 1890⁵⁸. À en juger par la déclaration annuelle faite à l'autorité préfectorale en février 1899, le propriétaire a réussi à donner un nouveau souffle à l'établissement. En effet, 151 malades seraient venus s'y baigner en 1898, et environ 500 bouteilles d'eau minérale auraient été consommées sur place⁵⁹. Le projet de réfection du chemin menant à l'établissement de bains est d'ailleurs relancé pendant cette période, avec le soutien de la municipalité. Celle-ci souligne que l'établissement thermal est de plus en plus apprécié par le public, mais que n'étant pas accessible en voitures beaucoup de baigneurs ne peuvent s'y rendre⁶⁰. En dépit des relances de la commune, le chemin des Bains n'est finalement pas amélioré faute de soutien financier de l'administration préfectorale.

La station thermale de Sentein, qui est restée dans la famille Courthail jusqu'à la fin des années 1880, est finalement vendue en novembre 1887⁶¹. Comme en témoigne la notice publiée en 1889, Jean-Philippe Claverie, désormais propriétaire de l'établissement, a pour ambition de la développer. Originaire de Montauban-de-Luchon, cet entrepreneur, qui résidait semble-t-il à Bonac⁶², envisage de substituer au modeste établissement thermal « un grandiose édifice⁶³ ». Les dispositions architecturales du bâtiment existant au début du XX^e siècle, observées grâce aux cartes postales anciennes, montrent que ce projet n'a pas abouti, l'établissement des bains primitifs ayant simplement été agrandi (Fig. 8). La matrice cadastrale confirme ce constat en indiquant que l'édifice a fait l'objet de deux extensions successives, au début des années 1890 puis au milieu de cette décennie. Ce docu-

57 VIGNAUX, Bernard, *Contribution à l'étude des eaux minérales de Bèdeille*, Toulouse, Imprimerie du Commerce, 1950, p. 18.

58 AD Ariège, 3 P 1174, Bèdeille, Matrice des propriétés bâties, 1882-1911.

59 VIGNAUX, Bernard, *Contribution à l'étude...*, *op. cit.*

60 AD Ariège, 3 O 1726, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Bèdeille, séance du 17 juin 1894.

61 AD Ariège, 8 M 28/2, Rapport de l'ingénieur des Mines, 9 août 1905.

62 AD Ariège, 3 P 3036, Sentein, Matrice cadastrale des propriétés bâties, 1882-1911.

63 CLAVERIE, Jean, *Sentein (Ariège). Thermes - Excursions*, s. l., Imprimerie Cassan frères, 1889, p. 5.

ment mentionne en outre la construction d'une buvette⁶⁴. La notice publiée par Jean-Philippe Claverie pour faire la promotion de la station précise qu'il s'agit d'« un kiosque élégant », couvert de « chaume », où les eaux minérales « coulent dans des vasques de marbre⁶⁵ ».

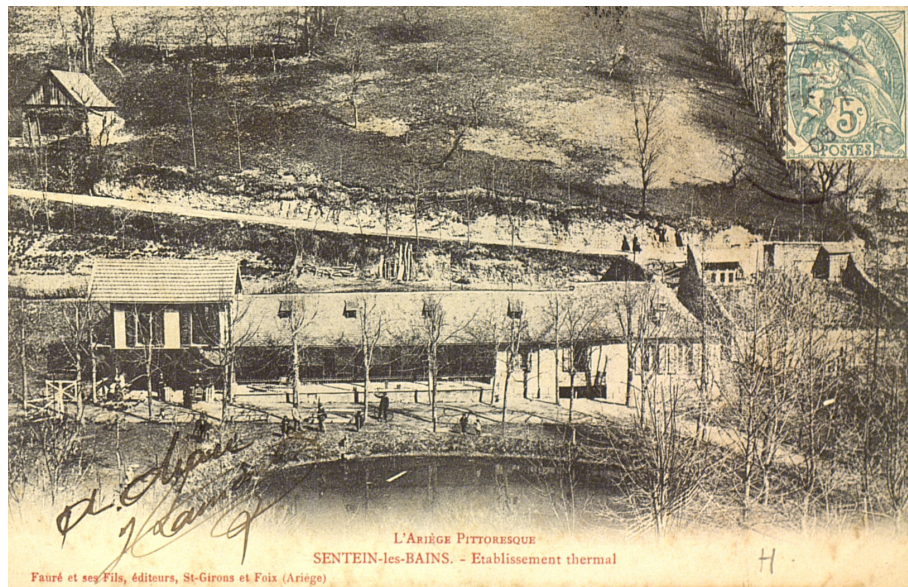


Fig. 8 : L'établissement thermal de Sentein au début du XX^e siècle. Carte postale, AD Ariège, 2 Fi 628.
© Archives départementales de l'Ariège.

Le « Plan des lieux » réalisé par l'ingénieur ordinaire du service de l'hydraulique agricole en 1897 permet d'apprécier l'organisation des différents éléments qui composent la station (Fig. 9). Le parc de l'établissement thermal de Sentein, bordé au sud par le ruisseau d'Antras et à l'est par celui de Sounets, se compose d'une allée de tilleuls, dite l'Allée des Bains, qui prend naissance au sud-est au niveau du ruisseau pour se déployer ensuite sur un axe est-ouest. Elle offre ainsi une perspective sur la buvette située à l'est. L'établissement thermal, bordé à l'est par une maison d'habitation, se trouve quant à lui au nord de l'Allée des Bains. Enfin, au sud de celle-ci existe une pièce d'eau désignée sur le plan comme étant un bassin de pisciculture. En plus des aménagements qu'il a réalisés, le nouveau propriétaire a aussi diversifié l'offre de soins : l'établissement propose désormais des bains de boues provenant de la source ferrugineuse, qui auraient pour vertus de traiter les plaies atoniques, les affections cutanées et l'herpétisme.

64 AD Ariège, 3 P 3036, Sentein, Matrice cadastrale des propriétés bâties, 1882-1911.

65 CLAVERIE, Jean, *Sentein (Ariège)...*, *op. cit.*, p. 5.

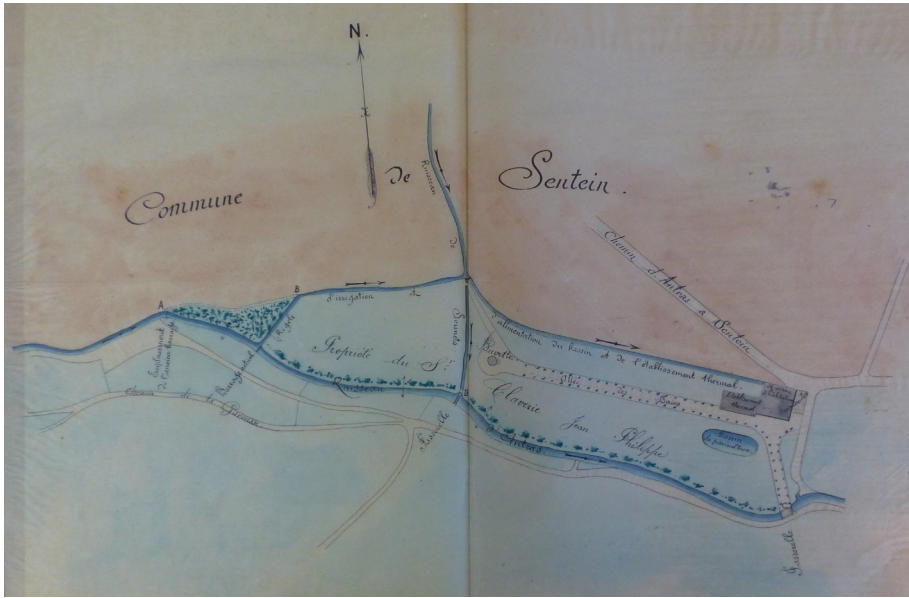


Fig. 9 : Plan de la station thermale de Sentein, 9 août 1897. AD Ariège, 7 S 693.
© Archives départementales de l'Ariège.

À l'instar de la notice publicitaire réalisée par le nouveau propriétaire des bains de Sentein, celle publiée par le docteur Michel Dubuc en 1880 dresse une présentation flatteuse de la station d'Audinac. L'auteur souligne en effet la beauté du site, les bienfaits des eaux thermales, la qualité de l'établissement des bains et de son hôtel ou encore l'excellence de la table d'hôte⁶⁶. Sous l'impulsion des nouveaux propriétaires, Jean-Pierre Dupuy et Girons Oulieu, cet effort de communication s'accompagne du lancement d'une campagne de modernisation et de développement des équipements d'hébergement⁶⁷. Achievé en 1886, l'agrandissement de l'hôtel des Bains se traduit par l'ajout d'un nouveau corps de bâtiment adossé au mur pignon ouest de l'édifice primitif. Il semble qu'un « grand café (...) attenant à l'hôtel » ait aussi été construit, comme en atteste une publicité figurant dans l'*Annuaire de l'Ariège* édité en 1906⁶⁸.

En dépit de ces investissements, au début de la décennie suivante « Audinac n'est fréquenté que par un très petit nombre d'étrangers ; [...] la véritable clientèle [...] est formée des habitants de Saint-Girons et des communes voisines, qui ne s'y rendent que pour boire seulement⁶⁹ ». Il faut attendre la promulgation du décret du 30 septembre 1911, qui permet à l'établissement d'Audinac d'accueillir

66 DUBUC, Michel, *Essai analytique sur les eaux minérales d'Audinac (Ariège)*, Toulouse, Imprimerie E. Privat, 1880, 30 p.

67 AD Ariège, 3 P 2412, Montjoie, Matrice cadastrale des propriétés bâties, 1882-1911.

68 *Annuaire de l'Ariège*, 1906, p. 982.

69 AD Ariège, 8 U 510, Rapport, Affaire Veuve Broué-Béziat et Consorts, 8 juillet 1892.

les fonctionnaires du service colonial et des services locaux des colonies, pour que la station thermale connaisse un nouvel essor en se spécialisant dans le traitement du paludisme⁷⁰. Dans ce contexte, une partie des installations thermales est remise à neuf (canalisations, chaudière, baignoires, etc.) au tout début des années 1920. La station ne compte plus alors que dix cabinets de bains et quatre douches puisque seul l'établissement thermal construit dans les années 1840 demeure en activité. Cependant, une nouvelle source, dite Source des Yeux, alimentant une troisième buvette, est captée pendant cette campagne de travaux. En 1922, 924 curistes ont fréquenté l'établissement, séjournant en moyenne douze jours dans la station⁷¹.

Consciente de l'intérêt économique de la loi du 24 septembre 1919, relative à la création des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme, la municipalité de Montjoie sollicite le classement de la commune comme station hydrominérale⁷². Après avis du conseil départemental d'Hygiène, l'autorité préfectorale accepte cette demande mais en limitant le classement au seul hameau d'Audinac⁷³. La procédure s'achève avec la promulgation du décret présidentiel le 31 juillet 1923, la station prenant ainsi officiellement le nom d'Audinac-les-Bains⁷⁴. L'érection en station hydrominérale permet alors à la municipalité de percevoir une taxe de séjour auprès des curistes logeant dans les hôtels et pensions du hameau. Parmi ceux-ci figurent alors l'Hôtel des Bains et l'Hôtel Morère, installé dans une maison du hameau bâtie en 1840, ainsi que les chambres meublées proposées par trois particuliers habitant à proximité immédiate de la station⁷⁵. Ce nouveau statut implique également la création d'une chambre d'industrie thermale, chargée de percevoir la taxe qui est mobilisée pour financer l'amélioration des équipements de la station, comme en 1935 où elle permet la construction d'un kiosque à musique dans le parc thermal⁷⁶.

Sentein accède aussi au statut de station hydrominérale au tout début des années 1920, devenant ainsi Sentein-les-Bains. D'après les déclarations de la municipalité, la commune dispose alors de trois cafés-restaurants ainsi que de quatre hôtels. À ces hébergements s'ajoutent de nombreuses chambres meublées louées par des particuliers⁷⁷. La famille Claverie, toujours propriétaire de la sta-

70 Audinac-les-Bains (Ariège). *Guide...*, *op. cit.*, 1923, p. 4.

71 AD Ariège, 130 EDT/Q11, Renseignements sur la station d'Audinac, s. d.

72 AD Ariège, 8 M 30, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montjoie, 20 février 1921.

73 *Ibid.*, Arrêté préfectoral relatif au projet d'érection de la commune de Montjoie en station hydrominérale, 15 mars 1921.

74 AD Ariège, 130 EDT/Q11, Arrêté municipal concernant la taxe de séjour dans la station hydrominérale d'Audinac-les-Bains, 15 juin 1924.

75 AD Ariège, 8 M 30, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montjoie, 20 février 1921.

76 AD Ariège, 130 EDT/Q11, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montjoie, 28 avril 1935.

77 AD Ariège, 8 M 30, Stations hydrominérales, instruction des demandes de classement, Sentein, 1920-1921.

tion thermique, a d'ailleurs ouvert un établissement hôtelier au cœur du village, au nord-ouest de l'église, selon toute vraisemblance à la charnière des XIX^e et XX^e siècles⁷⁸. Malgré l'existence de cette offre importante numériquement, le docteur Malfilatre estime que « ce qui entrave l'essor de Sentein c'est le manque d'hôtels dotés du confort moderne⁷⁹ ». De fait, la plupart de ces logements sont avant tout destinés à accueillir les ouvriers travaillant dans les mines de la commune et ne bénéficient pas du même degré de confort que ceux des stations plus importantes telles que celles d'Aix-les-Thermes ou d'Aulus-les-Bains.

Le modeste établissement de bains de Bèdeille connaît quant à lui de légères évolutions à partir de la seconde moitié des années 1920. La matrice cadastrale indique en effet que la maison de bains a fait l'objet d'un nouvel agrandissement⁸⁰. Quelques années plus tard, en mai 1931, des habitants du hameau de Bourguèse, dont Joseph Faur, se regroupent en association syndicale pour assurer la réfection et l'entretien du chemin des Bains et ainsi faciliter l'accès à l'établissement⁸¹. Il semble que cette initiative ait contribué à débloquer la situation puisque le ministère de l'Agriculture consent enfin à accorder une subvention pour cet aménagement⁸². Si l'établissement appartient toujours à Joseph Faur lors de la constitution de l'association, il est repris par son fils Léon dans les années suivantes, comme le montre la déclaration adressée à l'administration en mars 1933. Ce document témoigne d'une baisse de la fréquentation de l'établissement, qui n'atteint plus que 81 baigneurs en 1931⁸³. C'est probablement pour cette raison que dès 1934 Léon Faur effectue une remise en état des cabines et des baignoires⁸⁴.

Déclin et fermeture des centres thermaux

En dépit de son classement comme station hydrominérale, Sentein-les-Bains ne prend pas véritablement d'ampleur et reste peu fréquentée jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. À partir de cette période l'établissement Claverie est réquisitionné par l'armée allemande et occupé par un détachement d'infanterie de Foix. L'activité thermique cesse alors définitivement puisque le bâtiment abritant les bains, les chambres et le restaurant est détruit par un incendie le 31 juillet 1945⁸⁵.

La station thermique d'Audinac connaît un destin peu différent de celui de Sentein. Réquisitionné par le gouvernement de Vichy, le site est occupé par l'armée à partir de l'automne 1941. Le centre d'éducation Bayard, destiné à accueillir les enfants de troupes ayant achevé leur formation mais n'étant pas encore

78 *Ibid.*, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Sentein, 19 février 1921.

79 AD Ariège, 194 W 48, Extrait de l'*Ariège Nouvelle*, 21 août 1919.

80 AD Ariège, 3 P 1177, Bèdeille, Matrice cadastrale des propriétés bâties, 1911-1933.

81 AD Ariège, 3 O 1726, Acte d'association de l'Association syndicale libre des Bains, 16 mai 1931.

82 *Ibid.*, Lettre du ministre de l'agriculture au préfet de l'Ariège, 21 juillet 1931.

83 VIGNAUX, Bernard, *Contribution à l'étude...*, *op. cit.*, p. 19.

84 AD Ariège, 342 W 49, Casier de la station hydrominérale de Bèdeille, février 1950.

85 AD Ariège, 194 W 59, Lettre de l'intendance militaire des réquisitions au préfet de l'Ariège, 7 février 1951.

majeurs, y est créé en octobre⁸⁶, puis remplacé au printemps 1946 par une école de sous-officiers⁸⁷. Dans ce contexte, le maire de Montjoie estime que du fait de l'occupation militaire, « on peut considérer la station comme inexistante » et ajoute que « l'État ayant effectué de grands travaux d'aménagement, semble devoir occuper les lieux d'une manière permanente⁸⁸ ». Les militaires ont en effet construit plusieurs baraquements dans le parc thermal, ainsi qu'une piscine alimentée par le trop plein des sources. Au début de l'occupation du site, il avait d'ailleurs été question de déclasser la station hydrominérale d'Audinac-les-Bains, mais les membres de la Chambre d'industrie thermique s'y étaient opposés, considérant qu'elle était « d'une valeur médicale indiscutable » et qu'elle représentait « une richesse au point de vue touristique⁸⁹ ». Le conseil municipal, tout comme le sous-préfet de Saint-Girons et le conseil départemental d'Hygiène, avait également émis un avis défavorable à ce projet « pour préserver l'avenir d'une station autrefois florissante⁹⁰ ». L'activité thermique étant paralysée, le propriétaire de la station, Théophile Benoît, cède en novembre 1947 la jouissance des eaux thermales d'Audinac-les-Bains à la Société d'études de l'exploitation de la station thermique de Saint-Girons, en contractant avec elle un bail emphytéotique. Cette société, dont le président est l'architecte Michel Desbiaux, a alors pour ambition de créer *ex nihilo* une station thermique sur la commune voisine de Saint-Girons. Dès l'été 1947 les élus montjoliens donnent leur accord pour que les eaux d'Audinac soient transportées à Saint-Girons, estimant que c'est une manière d'« encourager le développement touristique et thermal en Couserans⁹¹ ».

La construction de la canalisation permettant l'amenée des eaux d'Audinac à Saint-Girons débute en octobre 1947⁹². Dès l'été 1948, la société est autorisée par le préfet à fabriquer des boissons gazeuses avec l'eau thermique⁹³, commercialisée sous l'appellation « Grande Source Aunac ». Malgré un démarrage prometteur⁹⁴, cette exploitation comme le projet de création du centre thermal de Saint-Girons-les-Eaux sont abandonnés dès l'automne 1952 suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise⁹⁵. Même si la Chambre d'industrie thermique d'Audinac-les-Bains

86 AD Ariège, 17 W 3, Notice sur le centre d'éducation « Bayard », s. d.

87 *Ibid.*, Lettre du sous-préfet de Saint-Girons au préfet de l'Ariège, 4 avril 1946.

88 AD Ariège, 194 W 48, Lettre du maire de Montjoie au préfet, 13 février 1945.

89 AD Ariège, 196 W 16, Procès-verbal de la Chambre d'industrie thermique d'Audinac-les-Bains, séance du 12 décembre 1942.

90 *Ibid.*, Extrait du procès-verbal des délibérations du bureau du conseil départemental de l'Ariège, séance du 12 juillet 1943.

91 AD Ariège, 194 W 50, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montjoie, séance du 17 août 1947.

92 *Ibid.*, Lettre de la Société d'études de l'exploitation de la station thermique de Saint-Girons au sous-préfet, 9 octobre 1947.

93 AD Ariège, 443 W 262, Lettre du préfet de l'Ariège au président de la Société des eaux et de l'exploitation de la station thermique de Saint-Girons, 10 mars 1950.

94 150 000 litres d'eau embouteillée auraient été vendus en 1949, 90 000 en 1951. AD Ariège, 194 W 59, Sources d'eaux minérales - Renseignements statistiques, années 1948 - 1949 - 1950.

95 AD Ariège, 443 W 262, Lettre du secrétaire de Police de Saint-Girons au sous-préfet de Saint-Girons, 9 décembre 1952.

avait obtenu l'évacuation totale du camp militaire en 1949⁹⁶, elle ne parvient pas à relancer l'exploitation des sources sur le site.

À Bèdeille, si la fréquentation du petit établissement thermal continue de décliner, l'activité se poursuit tout de même après la Seconde Guerre mondiale. Les renseignements statistiques sur l'exploitation des sources, exigés par le ministère de la Santé publique et de la Population, indiquent que 58 malades sont venus prendre les eaux en 1946⁹⁷. Ce chiffre baisse l'année suivante, puis de nouveau en 1948 pour atteindre seulement 34 curistes. Après un léger regain d'activité en 1950, avec l'accueil de 52 personnes, la fréquentation semble stagner⁹⁸. Pendant cette période, l'établissement est doté de six baignoires en fonte émaillée, logées dans des cabines aménagées dans l'étage de soubassement du bâtiment. Les baigneurs, qui séjournent en moyenne vingt jours à Bèdeille, sont logés dans la pension de famille tenue par le propriétaire des bains Léon Faur. Celle-ci est composée de dix chambres, vraisemblablement situées au premier étage de l'édifice. La fiche hôtelière de l'établissement indique en outre que les baigneurs disposent d'un restaurant et d'un café à quelques centaines de mètres des bains, à proximité du village⁹⁹. Cependant, la tradition orale rapporte qu'une grande partie des curistes, qui le plus souvent habitent les environs, ne séjournent pas sur place mais effectuent chaque jour le déplacement pour pratiquer leur cure. L'activité thermale cesse définitivement en 1970, selon toute vraisemblance en raison d'un manque de débit de la source.

96 AD Ariège, 342 W 49, Note du directeur départemental de la Santé sur la station hydrominérale d'Audinac, 13 février 1950.

97 AD Ariège, 194 W 48, Réponse au questionnaire ministériel, commune de Bèdeille, 8 octobre 1946.

98 AD Ariège, 194 W 59, Activité des sources du département de l'Ariège, renseignements statistiques, années 1947 à 1951.

99 AD Ariège, 342 W 49, Casier de la station hydrominérale de Bèdeille, février 1950.

Conclusion

Les trois centres thermaux secondaires du Couserans, nés d'initiatives privées, offrent chacun un niveau d'équipement différent, qui traduit leur degré de développement. À la lumière des recherches récentes conduites à l'échelle du massif pyrénéen¹⁰⁰, il est possible de dresser une typologie de ces sites. Audinac présente les traits d'une « petite station thermale » car elle possède très tôt un établissement de soins indépendant, un hôtel abritant à la fois les chambres et les espaces dédiés aux divertissements et au délassement, ainsi qu'un véritable parc thermal. Bédeille possède au contraire les caractéristiques d'un « établissement isolé ». En effet les équipements de soins et d'hébergement cohabitent au sein d'un même édifice et il n'existe aucun lieu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour distraire les malades. Sentein quant à elle se situe à la charnière de ces deux modèles : les curistes disposent en effet d'un parc arboré et d'espaces dédiés aux promenades mais sont logés de manière relativement précaire au sein de l'établissement de bains. Le concept de « micro-station¹⁰¹ » peut s'avérer pertinent pour la définir.

Ces initiatives solitaires rendent compte de la ferveur qui existaient au XIX^e siècle pour le thermalisme, poussant de nombreux particuliers à se lancer dans l'exploitation des eaux minérales. Si certains sont parvenus à créer de véritables stations de villégiature thermale, d'autres, comme les propriétaires des sites de Bédeille, de Sentein et dans une moindre mesure d'Audinac, ont échoué à se démarquer, notamment faute d'investissements suffisants. Comme le montrent les cas de Bédeille et de Sentein, l'absence de soutien financier de l'État de même que leur éloignement des grands axes de communications routiers et ferroviaires ont joué un rôle déterminant dans la trajectoire de ces centres thermaux. En dépit de ces handicaps, ces exploitations thermales « artisanales¹⁰² », voire familiales dans le cas de Bédeille, sont tout de même parvenues à maintenir leur activité jusqu'au milieu du XX^e siècle. Loin des fastes des grandes stations, ces lieux de cure ont répondu aux aspirations d'une clientèle le plus souvent locale et modeste, en quête de santé et de bien-être. Leur étude apparaît donc intéressante pour approfondir la compréhension des modes de vie et des sociabilités dans les Pyrénées, et plus largement dans le Sud-Ouest de la France.

100 Nous faisons référence ici à l'Inventaire thématique du patrimoine thermal mené dans le cadre du programme de recherche FEDER TCV-PYR et aux communications présentées lors du Colloque national sur *Les stations thermales secondaires en France aux XIX^e et XX^e siècles. Une autre histoire du thermalisme ?*, qui a eu lieu le 18 septembre 2020 à l'Université Toulouse - Jean Jaurès.

101 DELPECH, Viviane, « Dans l'ombre du prestige. Établissements de bains isolés et micro-stations thermales des Pyrénées occidentales », dans BAGLIN, Géraldine et MEYNEN, Nicolas (coord.), *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], numéro spécial « Les stations secondaires en France aux XIX^e et XX^e siècles. Une autre histoire du thermalisme ? », 2021 (à paraître).

102 PENEZ, Jérôme, « Les réseaux d'investissement... », *op. cit.*, p. 19.

